



Pour la Cité humaine Les Droits du piéton

7, rue Major Martin
69001 LYON

Site : www.pietons69.e-monsite.com

BULLETIN D'ACTIVITÉS N°59 / JUIN 2026

Chers Adhérents,

Nous vous adressons le bulletin d'activités N°59 qui couvre la période de six mois allant du 1er novembre 2025 au 30 avril 2026. Un bulletin d'activités qui paraît après les élections municipales et métropolitaines de mars dernier. Commençons d'ailleurs par ce sujet.

Le mot du Président : élections et piétons

Les élections ont eu lieu, et autant dire que les résultats ne sont pas aussi simples qu'on pourrait le croire ou que certains voudraient nous le faire croire. Restons bien évidemment sur le strict plan des mobilités.

Pour la ville de Lyon, le maire écologiste Grégory DOUCET a été réélu. Et donc Jean-Michel AULAS a été battu. Et ce malgré sa notoriété incontestable, malgré sa puissance économique, malgré le soutien servile d'une partie des médias lyonnais, malgré des sondages le donnant systématiquement gagnant, il a été battu. Battu au premier tour, ce que ses partisans ont beaucoup trop vite oublié. Battu au second tour, de très peu par moins de 2.800 voix mais battu. En revanche, sa défaite est plus importante sur l'ensemble des 9 arrondissements : près de 9.000 voix en plus pour les listes G. DOUCET face à celles de J.M. AULAS. Aussi, les électeurs ont-ils validé ce qui a été fait dans la ville de Lyon durant 2020-2026 ou bien ont-ils rejeté ce que proposait le candidat de l'alternance ?

Difficile à dire, d'autant plus que les résultats des 1er et 2e Adts totalement concernés par le projet « Apaisement Presqu'île », tant soutenu ou tant décrié, n'expliquent rien : la pro-modes actifs Yasmine BOUAGGA est réélue avec 69% des voix, l'hyper pro-voitures Pierre OLIVER est réélu avec 60% des voix.

Pour les élections métropolitaines, les résultats semblent plus clairs. L'écologiste Bruno BERNARD subit une défaite cinglante, alors que la droite menée par Véronique SARSELLI remporte une victoire éclatante : 10 circonscriptions remportées sur 14, et une majorité absolue au Conseil métropolitain.

Or, la réalité électorale est légèrement plus complexe : en effet, parmi les 4 circonscriptions gagnées par les écologistes + gauche et perdues par la droite, il y a une circonscription majeure : Lyon-Centre. Celle qui a vu la naissance de la Zone à Trafic Limité, la transformation de la rue Grenette, la piétonnisation de la partie nord de la rue de la République, les requalifications des rues Joseph Serlin et Emile Zola, etc....

On le voit donc : les résultats électoraux sont clairs, la signification électorale est plus nuancée.

Après une mandature primo-cyclistes, qu'en sera-t-il des piétons pour 2026-2032 ?

Grégory DOUCET a affirmé durant la campagne électorale que, s'il était réélu, son deuxième mandat aurait pour priorité absolue le piéton. Il l'a répété après son élection. Des déclarations qui confirment totalement ce que j'ai écrit en page 1 du BA N°58 : une mandature 2020-2026 certainement pas primo-piéton.

Pour la Métropole, les annonces déjà faites ont un goût de revanche politique, mais aussi l'affirmation d'une idéologie primo-voiture exacerbée propre à la droite. En effet, concernant les mobilités, je connais extrêmement bien l'idéologie du camp politique de Véronique SARSELLI : anti-ZFE, anti-ZTL, vénération de la voiture qui est la « reine » de la ville, préférence du métro qui libère de l'espace public à celle-ci au détriment du tramway qui lui en prend.

Entre autres, cela va se traduire ainsi : réintroduction de la circulation automobile de transit dans la rue Grenette et donc mort de la piétonnisation dans République Nord, même réintroduction dans la montée du Chemin Neuf, abandon ou affaiblissement important de la ZTL, abandon de TEOL au profit du Métro E qui va coûter 3 à 5 fois plus cher et prendre 2 fois plus de temps pour être construit, etc...

Je le dis ici, sans aucune agressivité quelconque mais avec une réelle certitude : les piétons n'ont rien, strictement rien à attendre de la mandature métropolitaine 2026-2032. J'affirme même que le contraire va se produire : l'on va assister à la plus grande réaction pro-voitures jamais connue sur l'aire métropolitaine depuis environ 40 ans. A la Métropole majoritaire et à sa Présidente de prouver que j'ai tort.

Pierre RAUZADA



Retour sur notre Assemblée générale

Elle s'est déroulée le jeudi 23 avril dernier, au 7 de la rue Major Martin, dans le 1er arrondissement de Lyon, où nous nous réunissons chaque mois.

Il y avait environ 20 personnes, que nous remercions de nouveau très sincèrement pour leur présence. Toutefois, cette AG avait un caractère exceptionnel puisque, lors de notre réunion mensuelle de janvier dernier, notre CA avait décidé :

- de n'inviter aucun élu à cause des élections municipales et métropolitaines de mars car nous avons pensé qu'il y aurait un renouvellement non négligeable du Personnel politique à qui nous ne pouvions pas adresser une invitation début mars.
- d'inviter uniquement les associations strictement liées aux mobilités douces, à savoir les piétons et les cyclistes.

Notre AG a été animée par tous nos administrateurs présents : notre président Pierre RAUZADA, notre trésorier Daniel FLORENCE, ainsi que par Yves GASCOIN et Montserrat FERRES HERNANDEZ.

1. PARTICIPATION

Adhérents : Présents : 14 / Pouvoirs : 10

Associations :

§ Cyclistes : Etienne PICHAT (Lyon-Vélo)

§ Handicaps : Karine GARNIER (Présidente de Point de Vue sur la Ville et représentant aussi le CARPA)

2. ORGANISATION – DEROULEMENT

Notre Président rappelle tout d'abord le courrier adressé à tous les adhérents en octobre 2025. Un courrier stipulant, entre autres, notre faible effectif du Conseil d'administration et donc la forte possibilité que notre Association disparaisse fin 2026. Finalement, en janvier de cette année, il a été décidé par vote unanime de notre CA de continuer d'exister mais notre Association ne peut plus s'investir comme auparavant avec autant d'énergie et de temps consacré, à moins bien sûr que des adhérents entrent dans notre CA.

Puis, l'assemblée générale se déroule autour de la projection d'un diaporama de 45 pages et commenté par les animateurs. Un diaporama divisé en plusieurs parties, dont la plus importante est consacrée au rapport d'activités qui est illustré par de très nombreuses photos abordant de multiples sujets.

3. RAPPORT FINANCIER – EXERCICE 2025

Il est distribué aux personnes présentes un document indiquant :

Produits : 1346 €, provenant à 60 % des cotisations des adhérents

Charges : 1681 € (assurances, affranchissements, impressions, abonnement au Progrès, ...)

Résultat : déficit de 335 €, absorbé par notre trésorerie

Actif : 11 075 € après imputation du déficit

Compte-tenu de nos réserves, il est proposé de maintenir la cotisation annuelle au niveau fixé depuis 2012, soit 15 €.

Un adhérent propose d'envisager une adhésion moins chère pour les personnes en précarité économique. Sa demande sera étudiée prochainement par le CA.

VOTE : rapport financier adopté à l'unanimité

4. CONSEIL D'ADMINISTRATION

Notre CA est composé de Montserrat FERRES HERNANDEZ, Daniel FLORENCE, Yves GASCOIN, Georges MONDET, Pierre RAUZADA.

Tous les mandats de 3 ans sont en cours.

5. RAPPORT D'ACTIVITES 2025

Notre Association défend, dans l'ordre, notre sécurité, notre confort et, dans la mesure du possible, notre agrément lors des déplacements à pied en ville.

Les sujets suivants sont projetés sur écran et commentés :

➔ nos 10 demandes majeures.

➔ une série de photos Avant / Après pour témoigner avec réussite de « Nos petites interventions du quotidien » auprès des autorités compétentes. Elles résultent de ce que nous observons dans nos quartiers au cours de nos déplacements. A ce titre, nous avons acquis auprès des Elus et Services une bonne réputation d'expertise d'usage de la voirie.

➔ nos demandes associatives de sécurité et de confort.

➔ nos autres actions, comme par exemple la « Journée de la Sécurité Routière pour les Séniors » à Tassin la Demi-Lune, ou l'action « Je roule cool » avec La Ville à Vélo sur le quai Victor Augagneur dans le 3e Adt.

➔ nos « Rubans verts » et nos « Cartons rouges » distribués au titre d'actions respectivement méritoires ou regrettables et publiés dans nos Bulletins d'activités.

Plusieurs questions sur les vues projetées sont posées auxquelles nous répondons.

Concernant l'avenir de notre Bulletin semestriel d'activités, notre Président répond que, étant donné le temps énorme que cela prend de l'élaborer, il est fort probable qu'il disparaîtra fin 2026.

VOTE : rapport d'activités adopté à l'unanimité

6. EXPRESSION DES PRESENTS

Cette expression des personnes présentes s'est tout d'abord faite durant la projection du diaporama. Après le vote du rapport d'activités, un débat s'est ouvert par des prises de parole en toute clarté, en toute liberté, parfois en accord, parfois en désaccord entre les participants ou bien face aux animateurs de notre AG. Plusieurs thèmes très disparates ont été abordés : la politique du Sytral avec l'abandon annoncé par la Métropole de TEOL au profit du Métro E, la démocratie et la campagne électorale, les actions en justice, la montée Saint-Sébastien dans le 1er Adt, la traversée des piétons en l'absence de passages-piétons.

Après avoir remercié tous les participants de leur présence et de leurs nombreuses interventions durant notre AG, le Président a levé la séance.

Pour prendre connaissance de la totalité du diaporama projeté et commenté qu'a réalisé Pierre RAUZADA, ou pour lire le compte-rendu de notre AG rédigé par Yves GASCOIN : ➔ Site Internet / Page d'accueil.

Réunion mensuelle post-AG

Suite à notre Assemblée générale du jeudi 23 avril, nous nous sommes retrouvés le mois suivant pour notre réunion mensuelle qui a eu lieu le mercredi 13 mai.

Plusieurs sujets ont été abordés dont la composition du Conseil d'administration 2026-2027. En voici les membres :

Président : Pierre RAUZADA

Vice-présidente : Montserrat FERRES HERNANDEZ

Trésorier : Daniel FLORENCE

Autres administrateurs : Yves GASCOIN, Georges MONDET, Jean-Christian MORIN



Cotisation 2026 : grand merci à tous d'y penser

L'année 2026 arrive à sa moitié. Aussi, pour celles et ceux qui ne l'ont pas encore fait, nous les invitons à régler leur cotisation annuelle. Le montant est de 15 euros, montant fixé lors de l'Assemblée générale de 2011 pour l'année 2012, et inchangé depuis quatorze ans.

Cotiser sert bien sûr à couvrir les frais propres à nos actions, mais elle marque aussi et même surtout l'attachement de l'adhérent.e que vous êtes aux valeurs et aux actions multiples de l'Association.

De plus, régler sa cotisation assez rapidement – par courrier postal à notre adresse 7 rue Major Martin – évite à notre Trésorier de vous relancer, ce qui permet de ne pas avoir des dépenses de timbrage mais aussi de devoir consacrer du temps de notre engagement pour cela.

Enfin, rappelons que nous vous envoyons systématiquement un reçu fiscal et que, si vous êtes imposable, cette cotisation ne vous coûte en fait que 5 euros seulement ! Une somme vraiment bien modique pour être défendu.e avec vigueur toute l'année par les bénévoles que sont tous les Membres de notre C.A.

Voirie et mobilités : compétence métropolitaine totale...ou presque !

Les mobilités et la voirie sont de compétence métropolitaine et donc les maires de toutes les communes de la Métropole, y compris le maire de Lyon, ne pourront pas s'y soustraire. Aussi, certains dirigeants de la nouvelle mandature métropolitaine se targuent d'avoir une compétence exclusive et donc un pouvoir total. Par exemple, le maire du 2e Adt et vice-président métropolitain Pierre OLIVER a affirmé (phrase publiée dans Lyon Capitale) que « *Grégory DOUCET est devenu un maire d'arrondissement d'opposition* ». Nous croyons aussi savoir que Jean-Michel AULAS, doyen des conseillers municipaux en Mairie de Lyon, aurait dit (?), en remettant l'écharpe tricolore au Maire de Lyon réélu, « *vous êtes maintenant sous tutelle* ».

Pourtant, les exemples ne manquent pas où un Conseil municipal a un pouvoir total :

➔ il peut fixer la limitation de vitesse des véhicules (jusqu'à 50 km/h, limite nationale). Bruno BERNARD, alors président métropolitain et fervent partisan de la limitation de vitesse à 30 km/h, n'a pas pu l'imposer, loin s'en faut, aux 58 communes faisant partie de la Métropole.

➔ il peut fixer le prix du stationnement : un prix faible attirera des automobilistes ou bien un prix élevé dissuadera ces mêmes automobilistes de pénétrer dans une commune pour y stationner.

➔ il peut faire passer le stationnement de gratuit à payant, ou réciproquement.

➔ il peut mettre en place le stationnement payant sur chaussée pour les scooters et motos, à condition bien sûr qu'un maire ait le courage politique de prendre cette décision.

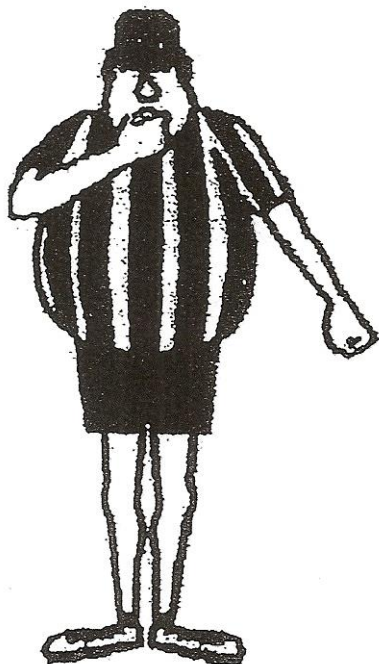
➔ il peut demander à sa Police municipale d'être totalement intransigeant, inflexible ou plutôt compréhensif, voire de « fermer les yeux » quant au contrôle du stationnement payant.

➔ il peut instaurer ou pas des terrasses pour café-bar-restaurant sur du stationnement automobile et en fixer la durée. Par exemple, durant la mandature 2020-2026, la Ville de Lyon a fait passer de 4 mois à 8 mois la durée des terrasses sur stationnement automobile, limitant donc fortement celui-ci.

➔ il peut nommer une nouvelle voie municipale ou bien faire changer le nom d'une voie existante.

Ces exemples sont, certes, mineurs mais réels. Les propos tenus par esprit revanchard ou de mauvais perdant reposent sur une réalité politique certaine, mais ils ne recouvrent vraiment pas toute la réalité du pouvoir politique détenu par un maire concernant les mobilités, qui plus est par le Maire de Lyon.

Carton rouge aux Parlementaires anti-ZFE



Notre Conseil d'administration, réuni le mercredi 13 mai dernier, a voté à l'unanimité l'attribution d'un « Carton rouge » aux Parlementaires anti-ZFE, soit les 275 députés et les 224 sénateurs qui ont voté en avril 2026 la suppression des Zones à Faibles Emissions dans le cadre de la « Loi pour la simplification de la vie économique ». Cette abrogation a été votée principalement par trois groupes politiques : le Rassemblement National, Les Républicains, La France Insoumise. Honte totale sur eux !

Notre Association soutient ardemment l'existence des ZFE (→ BA N°54, page 5). C'est pourquoi nous contestons l'argument majeur utilisé par ces parlementaires, à savoir le droit à la circulation automobile sans entrave des plus modestes, ceux qui ne peuvent pas acquérir une voiture électrique ou bien thermique classée Crit'Air 1-2.

Notre contestation de ce vote est basée sur deux arguments :

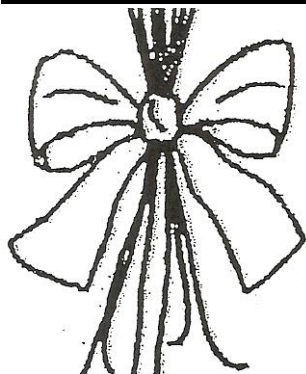
→ les citoyens vraiment modestes ou pauvres, qu'ils soient ruraux ou urbains, n'ont très souvent pas de voiture et vivent pour les citadins dans les quartiers les plus pollués car proches des zones industrielles situées en périphérie des villes.

→ la pollution de l'air, dans les villes françaises, provoque plus de 40.000 décès prématurés par an. Cette pollution est responsable de 7% de la mortalité des plus de 30 ans. Ce sont principalement les particules fines et les oxydes d'azote qui provoquent des maladies respiratoires et cardiovasculaires. Une grande partie de ces substances sont émises par les moteurs thermiques, notamment les moteurs diesel.

Mais voilà que le Conseil Constitutionnel a annulé le 21 mai dernier la suppression des ZFE sur la base d'un vice de procédure législative : cette abrogation constitue un « cavalier législatif », à savoir un amendement voté mais sans rapport avec la loi votée. Merci aux Neuf Sages !

Toutefois, n'ayons aucune illusion : les démagos, les populistes, ceux qui – in fine – se contrefoutent de la santé publique face à leur voiture adorée, vénérée et même idolâtrée vont revenir à la charge et déposer une proposition de loi pour supprimer les ZFE qui restent dont très menacées quant à leur existence. Et ce d'autant plus que le Gouvernement n'a toujours pas institué le contrôle automatisé des vignettes Crit'Air, pourtant prévu mais sans cesse repoussé.

Ruban vert à la Mairie du 1er Arrondissement de Lyon



Notre Conseil d'administration, réuni le mercredi 13 mai dernier, a voté à l'unanimité l'attribution d'un « Ruban vert » à la Mairie du 1er arrondissement.

Et ce pour avoir eu le très réel courage politique de supprimer les 150 places de stationnement automobile toutes situées sur trottoir, le long du boulevard de la Croix-Rousse, très précisément entre la rue Marie-Anne Leroudier et le tout début du cours général Giraud. Du stationnement automobile sur trottoir qui existait depuis des temps immémoriaux. Un trottoir enfin rendu....aux piétons ! Un trottoir aménagé : bancs et chaises, arbres plantés,

Aussi, notre Association fait un sincère mea culpa. En effet, nous avons critiqué très fortement par le passé les Elus écologistes sur le fait que la requalification tant attendue du boulevard de la Croix-Rousse n'incluait pas cette partie du boulevard sur le 1er Adt (→ Site Internet / Dossiers : Le piéton dans la ville + BA N°53, page 6 + BA N°58, page 6).



Nous nous sommes donc trompés sur le manque de volonté politique des élus de faire disparaître ce gigantesque parking à ciel ouvert.

Mais, finalement, nous avons raison sur un point majeur : avec ce stationnement automobile qui est supprimé et 32 arbres plantés, avec la requalification programmée sur les 1er & 4e Adts de la partie comprise entre la place de la Croix-Rousse et la rue de la Tourette, le boulevard de la Croix-Rousse pourrait enfin devenir une des plus belles, sinon la plus belle promenade ombragée de toute la ville de Lyon.

Ce que nous avons toujours dit, affirmé et même proclamé haut et fort.

Pendant des années et des années, gigantesque parking automobile à ciel ouvert ! Aujourd'hui : belle promenade ombragée.

Action sur le terrain « Je roule cool » : nous y participons



L'association La Ville à Vélo veut sensibiliser les cyclistes à bien respecter le Code de la Route :

- ne pas rouler sur les trottoirs et autres espaces piétonniers
- ralentir dans les zones de rencontre
- céder le passage aux piétons quand ils sont prioritaires comme lors d'un croisement piste cyclable – passage-piétons sans feu tricolore.

Pour cela, elle mène des actions sur le terrain et nous demande d'y participer (→ BA N°55, page 3).

Tel a été de nouveau le cas pour l'action nommée « Je roule cool » – où était aussi présente l'association La Maison du Vélo – qui a eu lieu le jeudi 05 février à partir de 16H30, à l'angle du quai Victor Augagneur / pont de la Guillotière dans le 3e Adt.

Il faut l'écrire : nous avons trouvé des cyclistes très majoritairement attentifs aux piétons et bien à l'écoute des propos tenus par nos trois Associations. Malheureusement, cette action positive et conviviale a été interrompue au bout d'une heure à cause d'une longue et forte averse.

Conférence « Piétons et Commerces » : nous l'organisons



Notre Association – et notamment notre vice-présidente Montserrat FERRES HERNANDEZ – a organisé le mardi 26 mai dernier aux Halles de la Martinière dans le 1er Adt une conférence intitulée « Piétons et Commerces ».

Nous avons accueilli l'urbaniste et économiste Nicolas GILLIO. Étaient aussi présents des représentants du CIL Centre Presqu'île, des associations ADPL, La Ville à Vélo, The Shifters et le collectif ZTL.

Nicolas GILLIO a développé plusieurs thèmes dont voici le résumé :

→ le commerce urbain (indépendant et chaînes) traverse une crise structurelle bien plus que conjoncturelle : 12% des locaux sont vacants, à cause surtout des loyers en très forte hausse depuis de nombreuses années. Et aussi à cause du commerce en ligne qui représente 20% des achats non alimentaires, un pourcentage qui va continuer d'augmenter.

→ contrairement aux idées reçues – et bien colportées par les conservateurs primo-voiture – la majorité des achats en ville se font à pied et grâce aux transports en commun, la voiture et le vélo restent marginaux.

→ la circulation automobile est même parfois perçue comme une nuisance, notamment pour les terrasses. Les consommateurs recherchent proximité et confort urbain : trottoirs larges, bon éclairage, mobilier agréable. Piétonniser certaines rues n'est donc pas un frein au commerce, certains commerçants le réclament eux-mêmes.

→ ce qui compte pour les commerçants, c'est avant tout l'accessibilité, non pas le stationnement.

Nicolas GILLIO a mis en évidence les liens positifs qui existent entre la piétonnisation et le commerce. Un débat animé a suivi l'intervention.

Nous le remercions de nouveau pour ses éclairages précieux, ainsi que Marty des Halles de la Martinière pour son accueil chaleureux.

Les réseaux sociaux : nous sommes présents

Suivez notre Association sur les réseaux sociaux ! Grâce à notre Vice-présidente, nous y publions avec une forte assiduité des contenus dédiés au monde des piétons.

Nos publications sur les mobilités se veulent pédagogiques et informatives sur ce qui se passe dans d'autres villes françaises et européennes, tout en portant aussi nos combats « locaux » :

→ la piétonnisation d'espaces publics sur Lyon et d'autres communes de la Métropole, le rééquilibrage de l'espace public pour tous les modes de déplacement (et non pas la suppression de la voiture car nous le répétons haut et fort : nous ne sommes pas une association anti-voitures !).

→ la végétalisation et l'aménagement de la ville pour offrir des circuits piétonniers sûrs et confortables pour toutes et tous.

Rejoignez notre Association et suivez nos actualités !

Facebook : droitsdupietonlyon

X : Droitspiéton69

Instagram : droitsdupietonlyon

Threads: droitsdupietonlyon

Lyon 1er Adt / Place Louis Pradel : nous relançons – avec espoir – notre demande

Dans le BA N°58, en page 5, nous vous avons dit avoir écrit au Maire de Lyon en août 2025 pour demander avec force la remise en service du « ruisseau » place Louis Pradel. Notre courrier faisant suite à l'information parue dans Le Progrès stipulant la future remise en eau de la grande fontaine située sur la place, au contact de la rue Désirée (→ Site Internet / Demandes locales : 1er Adt).

Le Progrès avait d'ailleurs fait paraître un article concernant notre demande le dimanche 24 août.

Décus de n'avoir reçu aucune réponse du Maire, nous avons relancé notre demande auprès de son nouvel adjoint en charge de l'eau, monsieur Gautier CHAPUIS. Or, celui-ci nous a répondu de suite :

- priorité est donnée à la remise en service de la grande fontaine Ipousteguy (le « Soleil »).
- notre demande est bien prise en compte mais il faudra attendre, pour programmer sa rénovation, le montage du futur plan pluri-annuel d'investissement afin de pouvoir lancer un diagnostic complet de l'installation pour estimer les travaux nécessaires, le budget et le planning.

Nous avons remercié l'Adjoint pour sa réponse extrêmement rapide, et avons clairement dit que nous voulons vraiment croire à la remise en service de ce « ruisseau » durant la mandature 2026-2032.

Lyon 3e Adt / Avenue Lacassagne : nous obtenons satisfaction



Un accident mortel de piéton s'est produit le 03 octobre 2025 avenue Lacassagne / rue Moissonnier dans le 3e Adt sur un passage-piéton sans feu.

Yves GASCOIN s'était alors rendu sur place pour examiner précisément l'environnement de cet accident.

Il avait demandé à la Métropole :

- la réinstallation des feux tricolores supprimés à bouton-poussoir.
- le traçage d'un autre passage-piéton et sa pré-signalisation par panneau (→ BA N°58, page 8).

Notre administrateur a obtenu satisfaction pour les deux dernières demandes : un deuxième passage-piéton a été tracé et un panneau pré-signalant son existence a été installé (→ Site Internet / Demandes locales : Lyon 3e Adt).

Lyon 5e Adt / Quai Pierre Scize : nous demandons trois corrections et en obtenons deux

La requalification du quai Pierre Scize dans le 5e Adt a entraîné des aspects positifs incontestables :

- une végétalisation importante créée du 90 au 86 (8 mini-espaces verts et six arbres).
- un stationnement automobile en épi supprimé pour être remplacé par du stationnement latéral au trottoir, beaucoup moins accidentogène.
- un apaisement de la vitesse par le maintien du feu tricolore existant au droit du 83, ainsi que le passage périodique au rouge même si aucun piéton ne vient traverser sur le passage-piéton situé juste après le feu (→ BA N°58, page 6).

Toutefois, cette requalification a aussi entraîné des dysfonctionnements constatés qui n'existaient pas auparavant :

- la disparition de l'aire de livraison située autrefois au droit du 90-89 quai Pierre Scize, aire très utile pour les riverains et aussi pour les commerces dont le magasin de pianos.
- la disparition d'une grande aire de stationnement sur chaussée pour scooters et motos, aire située autrefois au droit du 83 quai Pierre Scize et que notre Association avait fait créer durant la mandature 2008-2014.
- la naissance d'une intrusion automobile sur le trottoir, côté façades, devant le 83 du quai.

Face à ces dysfonctionnements, le Conseil de quartier « Quartiers Anciens » et notre Association ont sollicité une visite de terrain auprès de la Mairie du 5e Adt. Etaient présents lors de cette visite de terrain qui a eu lieu le vendredi 05 décembre 2025 : Marielle PERRIN et Philippe-Henri CARRY (alors adjoints Mairie 5e Adt), Yves DEAL (président du conseil de quartier) et notre Président.

Toutes les demandes – acceptées de suite par les deux Adjoints durant la visite – ont été transmises à la Métropole. Et sur les trois demandes de corrections, deux ont déjà été réalisées :

- la grande aire de livraison a été rétablie devant le 90 du quai.
- 4 potelets anti-intrusion ont été installés du 78 au 84, supprimant ainsi totalement l'invasion automobile quotidienne.

Nous allons demander à la nouvelle équipe municipale du 5e Adt d'envisager la re-créeation d'une aire de stationnement sur chaussée pour scooters et motos.

Lyon 8e Adt / Rue Laënnec : nous soutenons (et même plus) des habitants

Un groupe d'habitants résidant rue Laënnec dans le 8e Adt a contacté notre Association pour demander un soutien quant à leurs demandes.

Des demandes de citoyens sur l'absolue nécessité de sécuriser les traversées piétonnes. Des traversées bien plus dangereuses aujourd'hui qu'auparavant et ce uniquement à cause du fait d'un accroissement important du trafic routier dans la rue Laënnec, accroissement provenant lui-même de la suppression totale d'un sens de circulation automobile avenue Rockefeller pour y créer une Voie lyonnaise pour les cyclistes. Entraînant ainsi un report de la circulation automobile sur une petite partie du boulevard Pinel, puis sur la rue Laënnec pour rejoindre, entre autres, la place d'Arsonval.

Ainsi, pour créer plus de sécurité pour les piétons dans leurs traversées de la chaussée, ces habitants demandent de manière minimaliste : la création de deux passages-piétons dans la rue Laënnec, l'un au niveau du 97 de la rue, l'autre au niveau du 105 de la rue.

Nous nous sommes déplacés pour aller voir sur place et étudier ce qu'il en était réellement de la situation existante face aux demandes de ces habitants. Considérant ces demandes fort simples totalement justifiées, nous avons écrit à Fabien BAGNON (alors vice-président métropolitain) pour les soutenir.

Mais nous avons demandé plus, à savoir la création d'un vrai plateau traversant ou a minima d'un « coussin berlinois » au niveau du 105 de la rue, et ce pour freiner la vitesse des automobilistes et des livreurs puisque la chaussée est en pente descendante du 105 au 93, ce qui accentue la vitesse des véhicules motorisés. A cet endroit, le « Lyon Ville 30 » n'existe pas (→ Site Internet / Demandes locales : Lyon 8e Adt).

Un article important sur ce sujet est paru dans Le Progrès du 27 novembre 2025.

Villeurbanne / Rue Léon Blum : nous soutenons des habitants

Un groupe d'habitants résidant entre les 86 et 90 rue Léon Blum a contacté notre Association pour demander un soutien quant à un problème quotidien : un cheminement des piétons réellement entravé à cause d'un stationnement automobile totalement illégal.

Notre Président s'est déplacé, a rencontré quelques-uns de ces habitants et a pu constater la véracité de cette situation : à cause de voitures stationnées illégalement sur le trottoir devant le 88 rue Léon Blum, le cheminement des piétons est entravé, et même interrompu. Aussi, les piétons doivent emprunter la chaussée pour contourner cet « obstacle », ce qui les met en danger certain, notamment les Personnes à mobilité réduite.

Aussi, il a écrit à Pauline SCHLOSSER (adjointe Maire de Villeurbanne) pour faire une proposition afin que le cheminement des piétons soit sécurisé. Et ce tout en sachant qu'il est impossible d'installer des potelets anti-intrusion au bord du trottoir puisqu'il existe une entrée charretière conduisant à un parking d'une propriété privée. Aussi, afin d'éviter une possible confusion sur la réalité de cet espace qui est un trottoir et non pas un espace de stationnement automobile, il a demandé un marquage au sol de deux grands « Stationnement Interdit » et l'écrit « Mise en fourrière immédiate (→ Site Internet / Demandes locales : Villeurbanne).

Bien sûr, notre Association a conscience que cette demande n'empêchera pas les automobilistes inciviques de continuer à stationner illégalement. Elle permettra cependant, si elle est réalisée, d'avertir ces mêmes automobilistes des risques qu'ils prennent, et à la Police municipale de verbaliser systématiquement et même d'effectuer des mises en fourrière.

Bron / Avenue Jean Mermoz : « parking » automobile illégal et même scandaleux !

Notre Association a écrit à la Mairie de Bron afin que cesse de manière définitive le « parking » automobile illégal qui se produit tous les jours, absolument tous les jours sur l'espace de verdure situé avenue Jean Mermoz.



Non seulement ce « parking » automobile est illégal mais il est aussi véritablement scandaleux car un grand parking de 750 places existe à quelques mètres de là !! De plus, cette illégalité automobile se produit sur un espace de verdure devenu un espace de terre et de boue. Lamentable !

Aussi, notre Association, vraiment en colère contre ces crétins d'automobilistes, a formulé trois propositions auprès du maire Jérémie BRÉAUD (→ Site Internet / Demandes locales : Bron).

Nous lui avons demandé :

- de réinstaller les 5 potelets anti-intrusion manquants qui permettent de pouvoir très facilement aller stationner sur l'espace de verdure.

- d'installer au bord du trottoir d'autres mobiliers anti-

intrusion (barrières et potelets) qui empêcheront les véhicules de monter sur le trottoir pour aller stationner sur l'espace de verdure.

- de végétaliser de nouveau cet espace de verdure totalement mort à cause de ces automobilistes.



Pierre RAUZADA a....

1/ Courrier à Fabien BAGNON (alors vice-président métropolitain) pour exprimer une réelle déception et aussi une vraie colère quant à l'inégalité de traitement entre les piétons et les cyclistes concernant l'aménagement de la Voie Lyonnaise 3 : au droit du 107 quai Pierre Scize dans le 5e Adt, côté Saône, la piste cyclable existante depuis environ 20 années a été élargie jusqu'à 3,05 m alors que le trottoir jouxtant cette piste cyclable est resté inchangé à 0,95 m de largeur ! (→ Site Internet / Dossiers : Le piéton dans la ville)

2/ A obtenu satisfaction pour la création d'un espace de stationnement sur chaussée pour scooters & motos dans le 5e Adt, très précisément où la demande avait été proposée, à savoir devant le 2 rue Octavio Mey, juste entre le grand espace pour livraisons et l'espace d'arceaux-vélos (→ BA N°58, page 8).

3/ A enfin obtenu satisfaction pour la rampe demandée dans les escaliers situés du 11 au 8 quai de Bondy dans le 5e Adt, mais il aura fallu 3 années pour obtenir cette simple rampe !! (→ BA N°58, page 6)

4/ A enfin obtenu satisfaction pour la rampe demandée au centre des très nombreuses marches d'escaliers situées place Tolozan / quai Lassagne dans le 1er Adt, mais il aura fallu 5 années pour obtenir cette rampe !! (→ BA N°58, page 5 + Site Internet / Demandes locales : 1er Adt)

5/ Courrier à Marielle PERRIN (alors adjointe Mairie 5e Adt) pour demander que le sol du trottoir situé devant le 106 quai Pierre Scize, sol très défectueux depuis des mois et des mois, soit enfin rénové pour permettre une marchabilité normale.

Demande transmise de suite par l'Adjointe à la Métropole. Comme rien n'a changé, a relancé sa demande auprès du nouvel adjoint à la voirie Frédéric AURIA.

6/ Courrier à Bruno BERNARD (alors président de Sytral Mobilités) pour demander le démontage des câbles électriques situés dans la partie nord de la rue de la République, des Cordeliers à la rue Joseph Serlin. Des câbles devenus totalement inutiles depuis la piétonnisation de cette partie nord, de plus des câbles d'une laideur qui est une véritable offense à cette artère majeure de la ville de Lyon, artère faisant partie du secteur du Patrimoine mondial de l'UNESCO (→ Site Internet / Dossiers : Transports en commun).

Réponse positive du Sytral : l'opération de dépose des câbles a d'ores et déjà été engagée, et sera finalisée durant l'été.

Yves GASCOIN a....

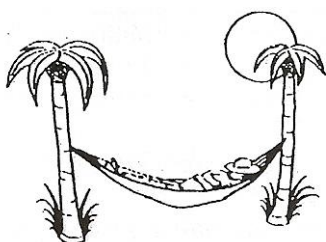
1/ Courrier à Valentin LUNGENSTRASS (adjoint au Maire de Lyon) pour demander l'amélioration de la signalisation existante à l'entrée du passage Anne Péjot, côté place des Archives, dans le 2e Adt : la signalisation actuelle étant celle d'une voie ordinaire ouverte à tous les modes de déplacement alors qu'il s'agit d'une voie particulière ouverte exclusivement aux piétons et aux cyclistes (→ Site Internet / Demandes locales : 2e Adt).

A relancé sa demande auprès de Laurent BOSETTI, nouvel adjoint au Maire de Lyon.

2/ A écrit à la VTPCE – subdivision voirie de la Métropole – pour demander la dépose du panneau situé à hauteur du 249 cours Lafayette dans le 3e Adt. Ce panneau indique aux cyclistes la manœuvre à réaliser pour tourner à gauche, rue Bellecombe, ou bien pour traverser la chaussée nord en direction de la chaussée sud par laquelle se poursuit l'itinéraire cycliste normal. Or, il est maintenant prescrit aux cyclistes, par un marquage horizontal (des chevrons), de traverser directement en diagonale.

Et donc le panneau initial est devenu inutile.

3/ A obtenu le traçage d'un deuxième passage-piéton et la pose d'un panneau le pré-signalant à l'angle de l'avenue Lacassagne / rue Moissonnier dans le 3e Adt (→ page 6).



Très bonne période estivale à tous et toutes.

Le 27 juin 2026 – Les Droits du piéton du Rhône

Rédacteurs : Pierre RAUZADA, Montserrat FERRER HERNANDEZ, Daniel FLORENCE & Yves GASCOIN